RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ALLIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°107/2026

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés : Maguy SOIGNEUX (pouvoir à Alban DESGRAIS)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE

Monsieur le Maire a eu connaissance de la demande de subvention du comité des fêtes pour l'organisation de la soirée guinguette du 14 Juillet 2026.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, accepte le versement de cette subvention.

Madame Sylvie RICHARD ne prend pas part au vote.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Absents excusés : 1
Absents :0

Nombre de suffrages
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
28/08/2026

Date d'affichage
10/09/2026

OBJET

Subvention au Comité des Fêtes

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

MAIRIE DE BROUT-VERNET ★ 03110 ★

Acte rendu exécutoire le.....
- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Apres transmission au contrôle de légalité le.....